

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DU GRAND ALBIGEOIS**

SEANCE DU 25 JANVIER A 18 H

**N° 1 /2017 : APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION DU SCOT
DU GRAND ALBIGEOIS**

Date de convocation : 18/01/2017
Nombre de délégués présents : 29
Titulaires : 22
Suppléants : 7
Votants : 29

L'An Deux Mille dix-sept, le vingt-cinq janvier, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à l'hôtel d'entreprises Albi-Innoprod, 8 avenue Pierre Gilles de Gennes à Albi, en séance publique, sur convocation de Madame Anne-Marie Rosé, Présidente.

Présidait la séance : Madame Anne-Marie ROSÉ

Secrétaire de séance : Madame Muriel ROQUES ETIENNE

ETAIENT PRESENTS :

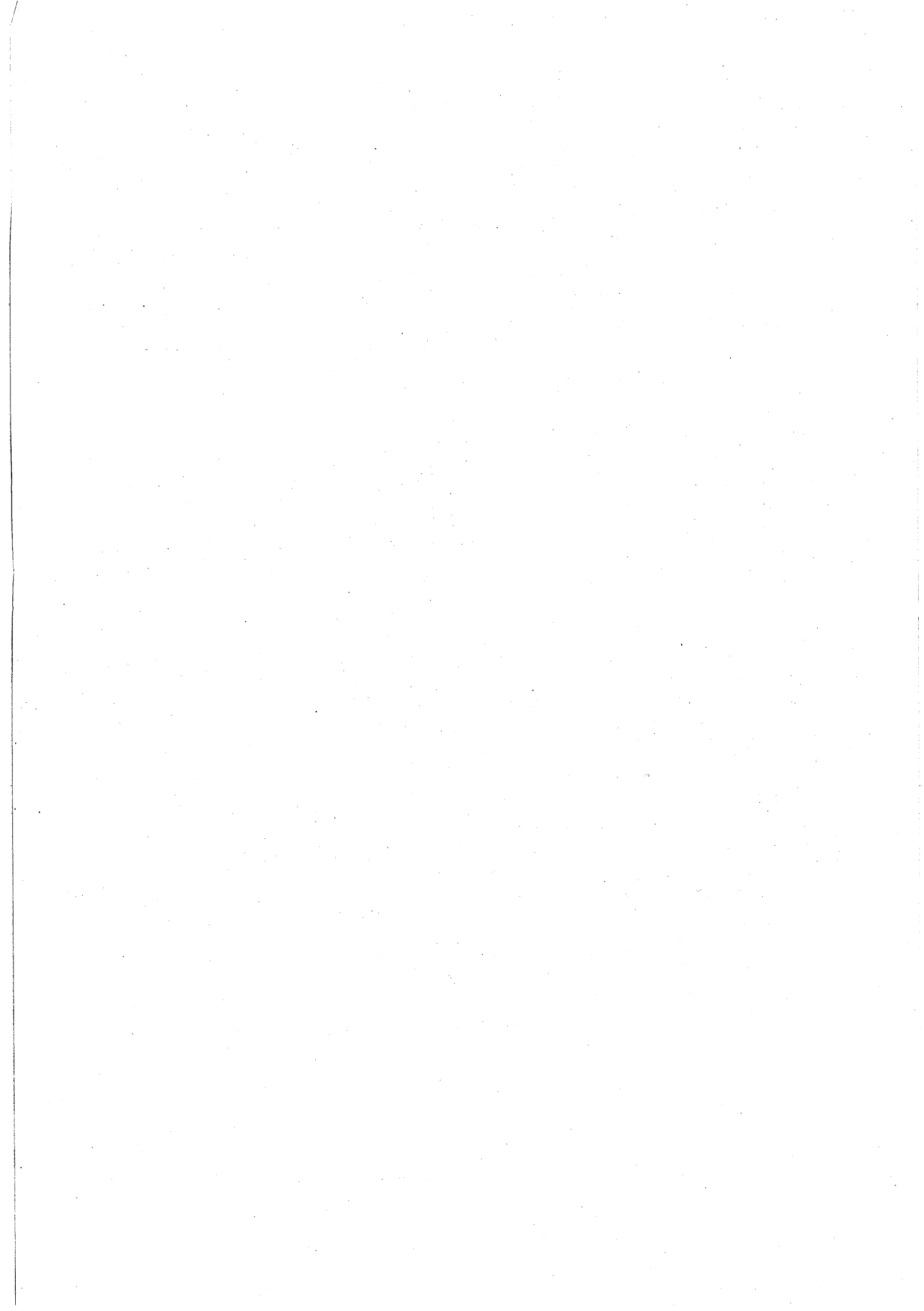
Titulaires : Mesdames, Michèle BARRAU-SARTRES, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Sarah LAURENS, Muriel ROQUES-ETIENNE, Anne-Marie ROSÉ, Messieurs, Jean-Guy AUGÉ, Damien CHAMAYOU, Jean-Pierre LEFLOCH, Gérard PUECH, Éric PUJOL, Patrick RAMOND, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Claude MADAULE, Claude OLIVIER, Claude ROQUES, Robert ROUMEGOUX, Henri VIAULES, Louis BARRET, Guy BORIES, Alain FABRE, Alain GRIMAL, Jean-Pierre SOULA.

Suppléants votants : Mesdames, Sandrine SANDRAL, Chantal CAPELLE, Messieurs, Pierre CALVIGNAC, Christian CROS, Éric GUILLAUMIN, Claude JULIEN, Thierry MALLÉ.

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames, Floriane THOMAS, Isabelle CALMET, Emmanuelle PIERRY, Marie-Claude VABRE, Najat DELPEYRAT, Nadège MOGUEN, Claudine MONTELS, Laurence PUJOL, Emilie RAYNAL, Messieurs, Jean-Louis PUECH, Alain SEVERAC, Claude BOUSQUET, Serge CAPGRAS, Jean-Luc ESPITALIER, Jean-Louis FABRE, Joël MARQUES, Thierry VIEULES, Serge BOURREL, Régis AMIEL, Hervé BOULADE, Sylvain CALS, Jean-Paul CHAMAYOU, Bernard TROUILLET, Jean-Michel BOUAT, Emile GOZE, Gérard POUJADE, Michel TREBOSC, Patrick BÉTEILLE, Philippe DE BEAULIEU, Thierry DUFOUR, Bernard GRIALOU, Bruno LAILHEUGUE, Dominique SANCHEZ, Pierre-Marie SENES.

REÇU LE
30 JAN. 2017
PREFECTURE DU TARN



N° 1 /2017 : APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS

Madame Anne-Marie Rosé, Rapporteur,

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de tirer le bilan de la concertation sur le projet de Schéma de cohérence territoriale du Grand Albigeois.

Par délibération du 2 avril 2015, le Syndicat Mixte du Grand Albigeois a prescrit la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Albigeois et fixé les modalités de la concertation publique tout au long de la procédure, conformément aux dispositions de l'article L 103-3 du Code de l'urbanisme.

Modalités de concertation

Malgré la pluralité des moyens déployés pour faciliter une large concertation sur le projet de révision de SCoT du Grand Albigeois, il a été notée une très faible participation du public. Elle s'explique sans doute par le territoire d'étude – 47 communes – et la technicité de l'outil SCoT.

Accueil du public

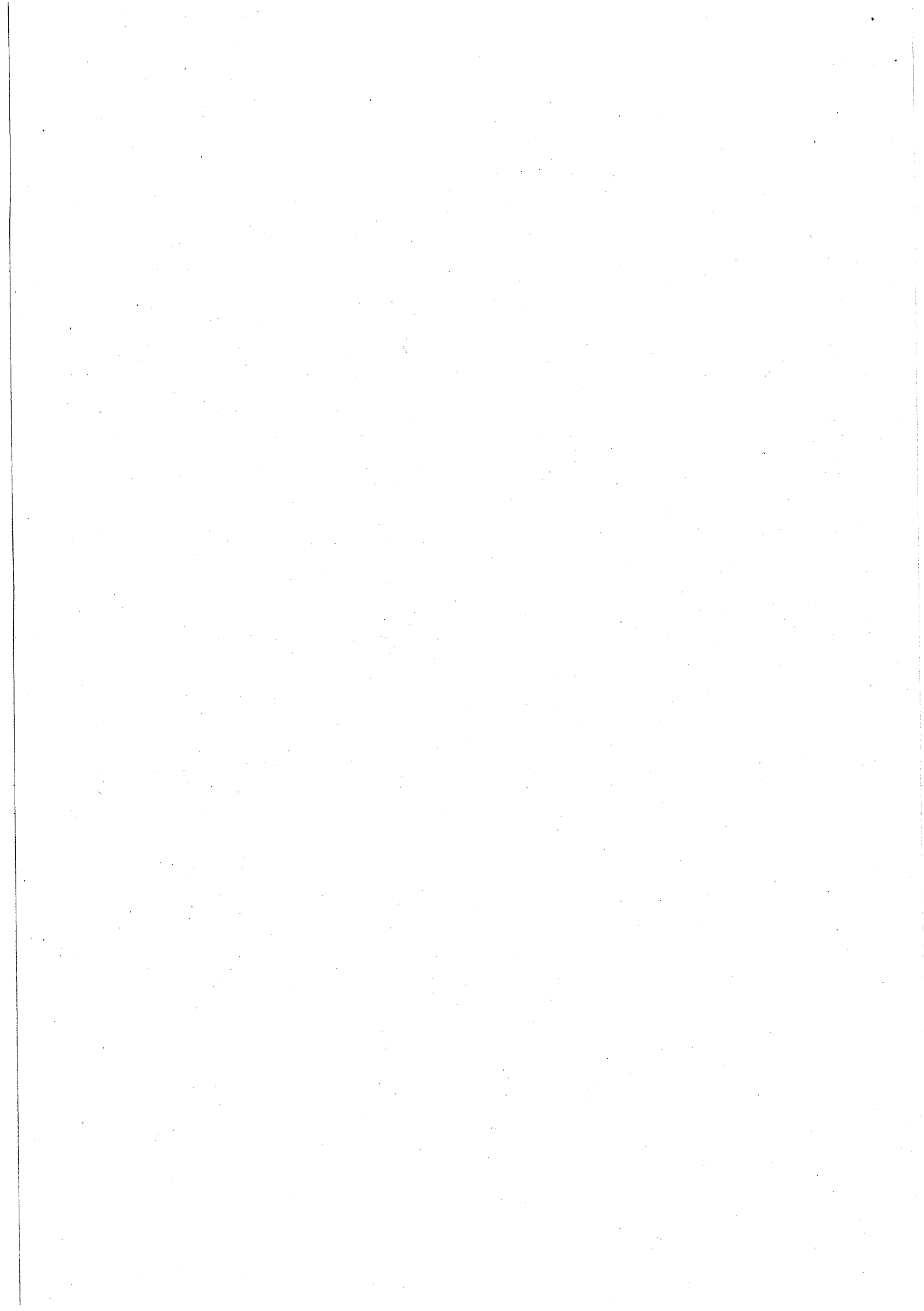
Le public n'a porté aucune remarque dans les trois registres tenus à la disposition du public au sein des trois EPCI (communauté d'agglomération de l'Albigeois, communauté de communes du Centre Tarn, communauté de communes de Monts d'Alban et du Villefranchois).

Lors de la réunion publique l'essentiel des questions a porté :

- sur la valeur réglementaire d'un SCoT et sa prise en compte dans les documents d'urbanisme de rang inférieur de type PLU(i),
- sur la position du SCoT en matière de protection des terres agricoles et naturelles
- sur la prise en compte de l'environnement dans un document de type SCoT.

Mise en œuvre et actions prévues par la délibération du 2 avril 2015

ACTIONS	MISE EN ŒUVRE	COMMENTAIRES
Publicité de l'information relative au lancement de la 1ère révision	<p>Publication, dans la presse, d'un avis : Le Tarn Libre, le 22 mai 2015. La Dépêche du Midi, 2 juin 2015.</p> <p>Publicité de la délibération du 2 avril 2015, et de l'avis relatif à la révision dans chaque commune et EPCI membres du Syndicat Mixte – certificats d'affichage des 47 communes.</p>	

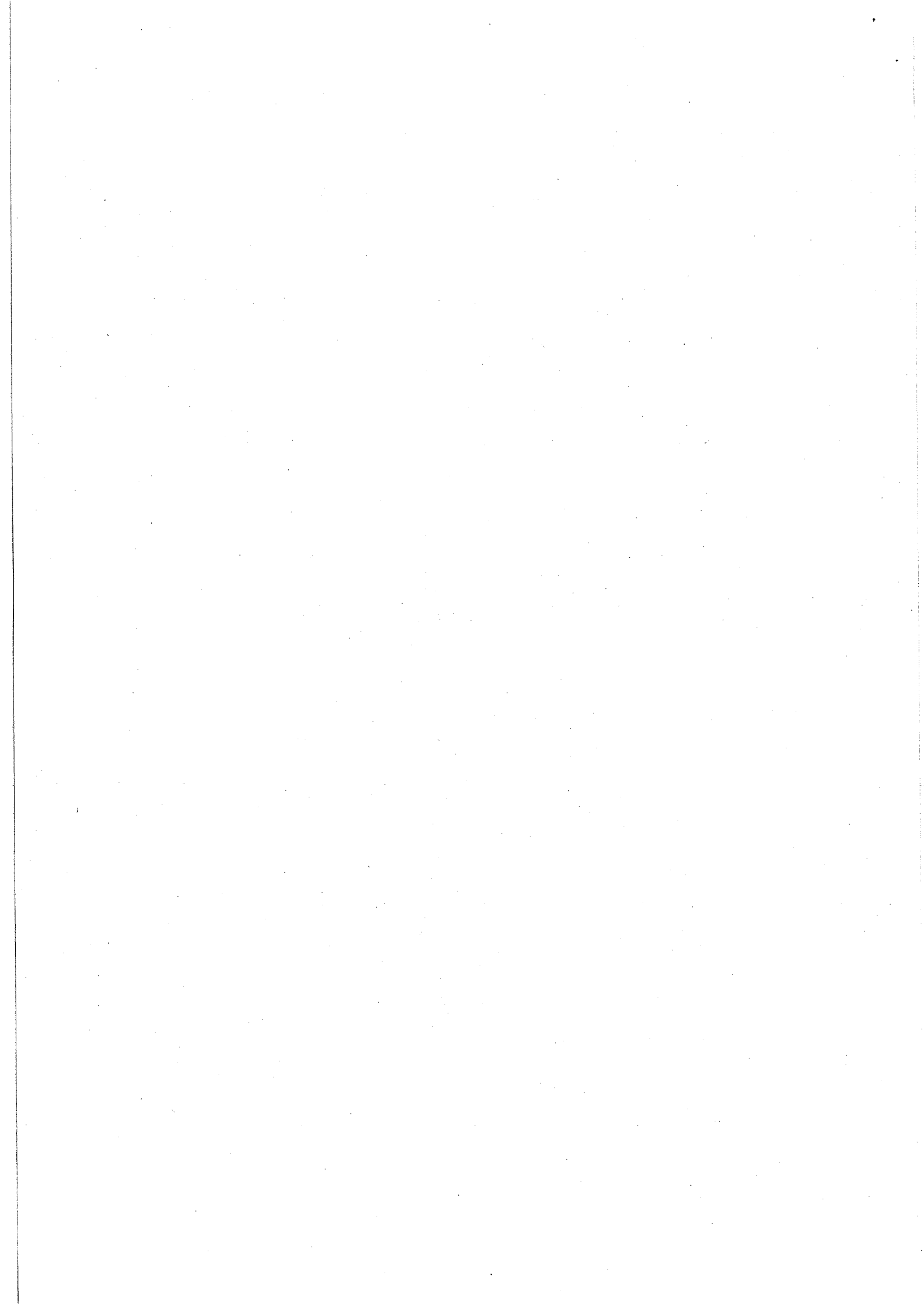


N° 1 /2017 : APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS

Registres pour les observations du public	<p>Registre papier, accompagné d'un dossier (comportant le diagnostic actualisé, et la délibération prescrivant la 1ère révision) déposé au siège du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Albigeois le 9 avril 2015.</p> <p>Création d'une fiche contact électronique sur le site du Grand Albigeois (http://www.grand-albigeois.fr/1308-participez-a-la-reflexion.htm)</p>	<p>Aucune observation dans les registres manuscrits.</p> <p>Aucune contribution sur le site internet.</p>
Mise à disposition de documents de travail	<p>Des documents de travail ont été mis en ligne au cours de l'année 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le diagnostic actualisé, - Les présentations faites devant le bureau syndical du SCoT et les partenaires, - Les présentations faites lors des deux premiers séminaires à destination des élus, ainsi que des flyers récapitulatifs (bilan et perspectives). 	
Organisation d'une réunion publique	<p>Publication dans la presse d'un avis : Le Tarn Libre et Dépêche le 18 novembre 2016</p> <p>Présentation des grandes orientations du SCoT 2017/2030 par les élus et l'aua/T lors d'une réunion publique, le 23 novembre 2017 à Albi.</p>	<p>Mme la Présidente et les membres du bureau SCOT ont accueilli une vingtaine d'habitants du SCOT du Grand Albigeois afin de présenter le projet avant arrêt.</p>

Le bilan de la concertation démontre :

- que la population a été **informée** par voie de presse et via un site Internet. La population a également eu la possibilité de **s'exprimer** sur le projet lors de la réunion publique annoncée par voie de presse et via les registres de concertation déposés dans chaque EPCI.
- que les élus ont été mobilisés et fortement impliqués dans la démarche de révision du SCoT (Comité de pilotage en présence des techniciens des trois EPCI, séminaires avec ateliers thématiques, comités techniques partagés avec les trois intercommunalités).
- que les personnes publiques ont été étroitement associées au projet (Comité de pilotage en présence des partenaires, séminaires, réunions d'information et d'échanges).



N° 1 /2017 : APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS

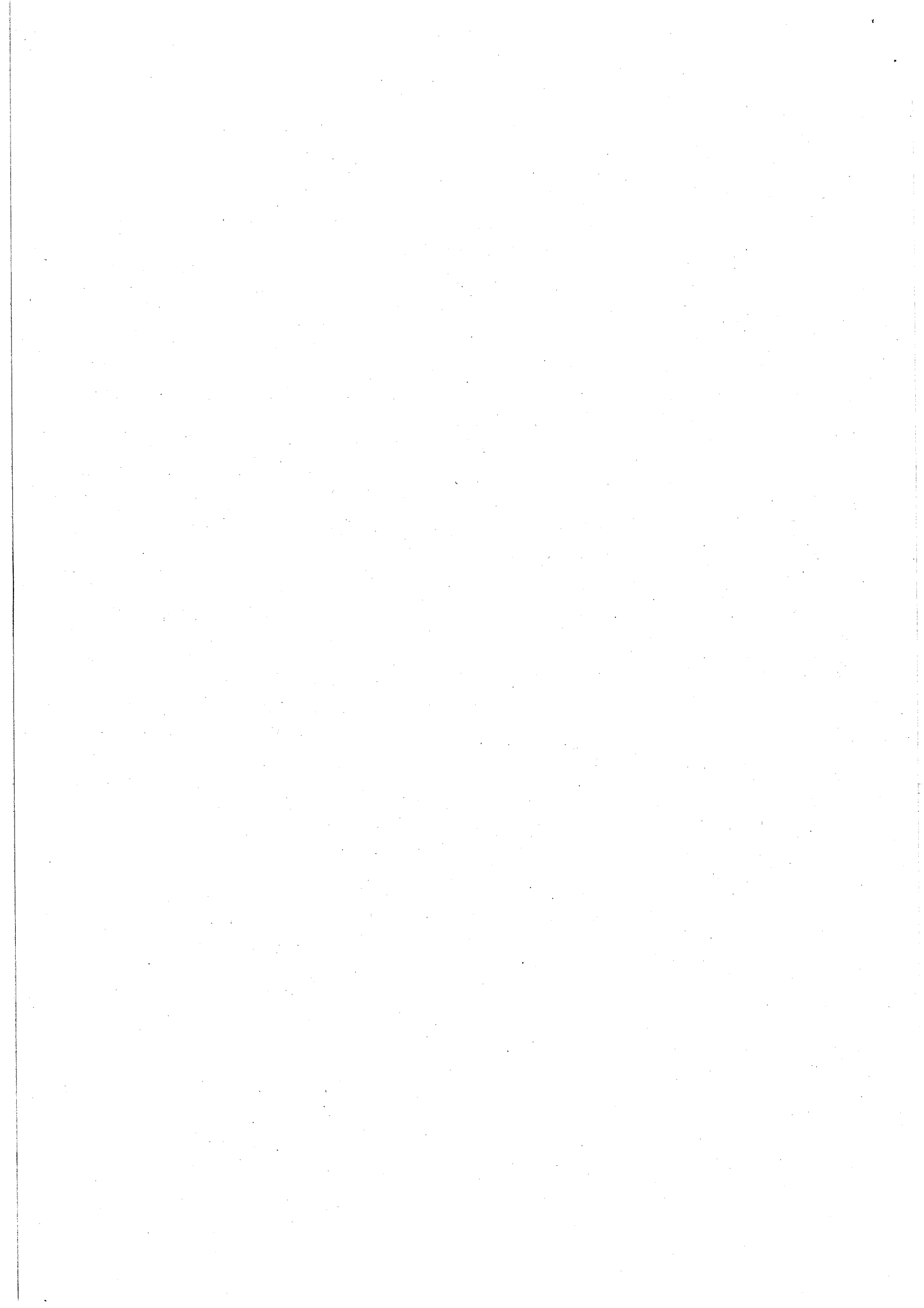
Analyse et observations formulées lors de la réunion publique

QUESTIONS / THEMES	COMMENTAIRES
<i>Le SCOT n'a aucune valeur réglementaire ?</i>	Il a été fait un retour sur les différentes pièces qui composent le SCOT, sur leur imbrication et la partie opposable du DOO qui s'impose aux documents d'urbanisme que sont les POS PLU(i) et Cartes communales.
<i>Si un PLU ne respecte pas le SCOT, quelle possibilité pour les habitants d'alerter les autorités ?</i>	Il a été présenté la hiérarchie des normes et les liens compatibilité/conformité/prise en compte. Il a été rappelé également le fonctionnement de l'instance du Syndicat Mixte qui est amené à rendre des avis sur les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux. Le SCOT aura une obligation de suivi et d'évaluation à 6 ans à partir d'indicateurs, il devra aussi s'assurer de la mise en compatibilité des PLU(i)
<i>Les PLUi étant en cours d'élaboration, quel niveau d'intégration du futur SCOT 2017/2030 ?</i>	Il a été fait une présentation des calendriers d'approbation SCOT au regard des démarches en cours sur les trois PLUi. Les PLUi seront approuvés après le SCOT et auront une obligation de mise en compatibilité avec le nouveau SCoT. De plus, la transversalité entre SCoT et PLU(i) est assurée par des élus qui participent aux deux élaborations de façon concomitante.
<i>Quel type de concertation entre le Syndicat Mixte du SCOT et le département ? Le SCOT peut-il imposer des délais de réalisation de projet routier, notamment au département ?</i>	Il est rappelé que le Département participe à l'élaboration du document en tant que personnes publiques associées. C'est dans ce cadre que le Département peut se prononcer. Le SCoT n'est pas un outil opérationnel et reste un outil de planification stratégique.
<i>Quelle définition pour les zones agricoles et comment justifier de la réalisation de projet sur des terres exploitées ?</i>	Le SCoT ne définit pas de zonage agricole à la parcelle qui relève des éléments de PLU(i). Il est ici rappelé que le SCoT fixe un objectif de limitation de la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) à des fins d'urbanisation.

Vu les articles L 103-2, L 103-6 et R 143-7 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n° 05/2015 du 2 avril 2015 prescrivant la mise en révision du SCoT du Grand Albigeois et définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique,

Vu la délibération n° 8/2016 du 21 juin 2016 du Conseil syndical du Syndicat mixte du Grand Albigeois prenant acte du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable,



N° 1 /2017 : APPROBATION DU BILAN DE LA CONCERTATION DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS

Considérant que la participation des élus a été importante et a permis la construction collective d'un projet de territoire, notamment au travers de leur implication lors des séminaires,

Considérant que le bilan clôt la phase de concertation préalable. Le projet de SCoT sera soumis à enquête publique, au cours de laquelle les habitants auront une nouvelle fois l'occasion de s'exprimer sur le projet d'élaboration du SCoT et de faire valoir leurs observations,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après avoir délibéré, le Conseil syndical décide :

- D'APPROUVER et de TIRER le bilan de la concertation menée dans le cadre de la 1ère révision du SCoT.
- D'AUTORISER la Présidente à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision,
- La présente délibération sera transmise en Préfecture,
- La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège du Syndicat Mixte du Grand Albigeois, des EPCI et communes membres conformément aux dispositions de l'article R. 143-7 du Code de l'Urbanisme,

RESULTAT DU VOTE :

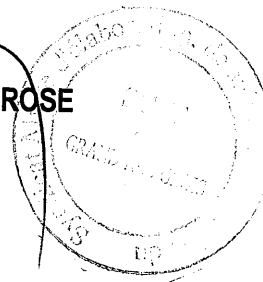
Suffrages exprimés :	29
Pouvoir(s)	0
Majorité absolue	15
Votes favorables	29
Votes défavorables	0
Nuls	0
Abstentions	0

Fait et délibéré
Le 25 janvier 2017
Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

LA PRESIDENTE,

ANNE-MARIE ROSE



REÇU LE
30 JAN. 2017
PREFECTURE DU TARN

